

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16 AVR. 2018

- Dossier complet le :

16 AVR. 2018

N° d'enregistrement :

FZ018 -

1. Intitulé du projet

COMMUNE DE GERARDMER

Restructuration-Extension du Centre Aquatique et de Bien Être (88400)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE GERARDMER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SPEISSMANN Stessy (Maire)

RCS / SIRET

2	1	8	8	0	1	9	6	7	0	0	2	7	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Aires de stationnement destinées au projet pour l'accueil du public et du personnel du centre aquatique pour une capacité de 110 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la Restructuration-Extension du Centre Aquatique et de Bien Être de Gérardmer construit en 1980.

La Commune de GERARDMER souhaite la revitalisation de la structure du complexe sportif comprenant la piscine, la patinoire, un bowling, un espace Sauna/relaxation.

Sont programmés:

-La réhabilitation des secteurs espaces patinoire et bowling

-La déconstruction du secteur piscine et Accueil

-La construction d'un nouveau secteur piscine et de bien-être et, un nouvel accueil

-Le réaménagement des abords (plages extérieures, liaisons piétonnes pour accéder à l'équipement, stationnement).

Le centre aquatique proposera 610 m² de plan d'eau avec un espace bien être agrémenté d'un spa extérieur (dit "nordique").

Cet équipement sera doté de plusieurs parkings totalisant 110 places. 20 places pour 2 roues.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de:

- Valoriser le parc d'équipements sportifs de la commune par une opération de restructuration-Extension du centre aquatique existant
- Améliorer la fonctionnalité et les interactions entre secteurs de l'équipement
- Équiper la commune et les équipes éducatives d'un nouvel outil pour l'apprentissage de la natation.
- Répondre aux besoins et attentes de la population du territoire par de nouvelles offres d'activités.
- Proposer une pratique de soin du corps et de bien être de grande qualité.
- Optimiser les performances énergétiques et la gestion de l'équipement pour garantir une exploitation performante, raisonnable et durable.

1057

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est en phase d'études suite à un concours d'architecture. Le permis de construire est programmé courant mars 2018. La phase de réalisation est programmée de fin 2018 à début 2020 (14 mois de travaux) pour une mise en service fin janv 2020.

Les éléments de programme sont :

Mise en conformité réglementaire et renforcement de l'enveloppe thermique (isolation, menuiseries, couvertures)

PISCINE (déconstruction existant - construction en extension)

- un bassin sportif de 25x12.5m, 5 lignes d'eau (312.5m²), conservé
- un bassin ludique-apprentissage (257m²) avec animations : plaque à bulles, alcôves avec jets massants, cascades, nage contre courant, geyser, cascades.
- une pataugeoire (65m²) avec jeux d'eau.

-les équipements vestiaires, sanitaires, douches pour public et groupes scolaires

- Espace Bien Etre humide avec sauna, hammam, puits eau froide et Spa extérieur nordique (40m²).

- Espace Bien Etre Sec avec salle musculation - Cardio-training

-un accueil et locaux administratifs

PATINOIRE (rénovation)

-une piste synthétique, zone spectateurs. Mur et grotte d'escalade, sanitaires

-une salle de musculation avec construction de vestiaires associés

BOWLING (rénovation)

- 6 pistes de jeux avec bar et espace détente

EXTERIEURS:

-4 parkings pour usagers et personnel. Cheminements extérieurs pour liaisons accessibles à tous vers les entrées à l'équipement.

- Reconfiguration des espaces plantés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, l'équipement accueillera:

-les habitants du territoire (Gérardmer et les communes voisines) ainsi que les scolaires et les licenciés de divers clubs sportifs

- Natation: La fréquentation maximale instantanée (FMI) est fixée à: 584p

- Patinage: L'effectif sur piste est fixé à: 490p

- Autres effectifs pour personnel, clubs, salle réunion, etc.

L'effectif GLOBAL est fixé à: 1431p

La gestion et l'exploitation de l'établissement sont prévues réalisées par la ville de Gérardmer => en régie

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE: Le projet sera soumis à permis de construire.

Le règlement du PLU du 18/06/2015 est applicable au projet.

Dépôt du permis de construire pour fin mars 2018.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le présent formulaire est rempli dans le cadre de l'examen au cas par cas préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie du terrain d'assiette (20, 21, 26, 40, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 265, 299,,)	35180.00 m ²
emprise au sol globale (centre nautique+chaufferie bois + halle tennis)	7360.00 m ²
circulations, parking (surfaces imperméables)	10188.81 m ²
espaces verts ou perméables	17631.19 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- 7, rue des Pêcheurs
lieu dit « Le Lac »
88400 GERARDMER

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérardmer est à 660m altitude
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Régional des Ballons des Vosges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de GERARDMER est concernée par un PPRI Le projet, vu sa localisation, n'est pas concerné par ce PPRI du fait qu'il est hors champs de développement des écoulements d'eau lors des phénomènes de crues : selon carte PPRI. Zone concernée "le Kertoff" PPRN et PPRT prescrits et approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 2 Km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, vu sa localisation, n'est pas concerné par ce PPRI du fait qu'il est hors champs de développement des écoulements d'eau lors des phénomènes de crues : selon carte PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources dues au trafic (VL) lié à la fréquentation de l'établissement. Émissions sonores dues à la pratique ludique et sportive des activités aquatiques, de patinage et des équipements techniques. Le site n'est pas vraiment exposé aux nuisances sonores. - Pas de classement particulier des voies internes à la commune.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses produites par l'éclairage intérieur du bâtiment qui sont automatiquement éteinte (gestion programmée) et l'éclairage des aires de stationnement qui seront sur détection à LED avec flux lumineux dirigé vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équipement est doté de système de récupération et réutilisation des eaux de bassin (limitation consommation et réduction des rejets. Les rejets hydrauliques: - eaux usées, eaux vannes sont envoyées sur réseaux d'assainissement puis station d'épuration existante. - eaux pluviales seront en partie infiltrées sur le terrain et en partie sur bac rét - eaux vidange des bassins (2/an) seront renvoyées aux eaux pluviales suivant un protocole neutralisation: 1/ arrêt chloration 24h avt renvoi ou 2/par traitement au thiosulfate
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équipement produira des déchets non dangereux de type déchets ménagers

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence positive sur la qualité architecturale et paysagère de l'entrée de ville et de bord du Lac.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projets connus

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, car:

- le projet concerne une Restructuration-Extension d'un équipement existant de 1980.
- La ville de Gérardmer a fait appel à une équipe de Maîtrise d'œuvre qui apporte conseil et à réaliser un Diagnostic
- le projet n'est pas concerné par la nomenclature ICPE
- le stationnement existant de 95 places sera majoré d'une quinzaine de places dont l'impact sur l'imperméabilisation des sols et la pollution aux hydrocarbures est apprécié comme faible. Les parkings seront rénovés et mis en conformité.
- une présentation du projet est programmée avec l'ABF.
- Un Dossier Loi Sur l'Eau sera réalisé sur études et soumis à la police de l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Protocole de vidange des bassins
Annexe 2 : Notice explicative du projet avec les prises en compte de l'environnement sur le plan paysager, construction, équipements techniques permettant de minimiser et réduire son impact sur l'environnement.
Annexe 3 : Plans d'aménagement de l'entrée Nord. les élus ont validés la nouvelle entrée du coté LAC en supprimant l'accès véhicules dans un but de rendre les quais du Lac aux piétons et d'y supprimer la voie de circulations automobiles.
Annexe 4 : Plan d'implantation de la rétention des eaux de pluie et de ruissellement. Réalisation de rétention avec débit de fuite. Cela représentera 300 m3 (au lieu des 90 m3 réglementaire).
Annexe 5 : Plans d'ensemble des parkings existants. Reconfiguration et un aménagement pour les personnes à mobilité réduites en optimisant les places actuelles.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GERARDMER le, _____

Signature



Sissy Spass NAMU

